



DASSAULT AVIATION

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

21 juin 2022

Protection Sociale – Gros risques

Compte rendu de la seconde réunion de négociation

En 2011, l'harmonisation des prestations Décès, Invalidité et Incapacité entre les Cadres et les Non-Cadres avait échoué à cause d'un refus de la CGC de voir les cotisations des cadres augmenter de 0,96 € à 2 €/mois.

En 2014, la CFDT avait réussi à avancer vers une harmonisation, sans y parvenir totalement, les salariés Non-Cadres étant toujours moins bien couverts.

Puis fin 2019, la CFDT avait écrit à la Direction Générale pour, une fois encore, demander l'harmonisation des régimes de prévoyance entre Cadres et Non-cadres en utilisant les réserves sans augmentation de cotisation.

Nouvelle Convention Collective : meilleure couverture, prestations identiques entre Cadres et Non-Cadres, et baisse des cotisations pour les salariés.

Depuis février 2022, grâce à la signature par la CFDT de la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie, l'employeur devra cotiser beaucoup plus pour la prévoyance de ses salariés.

Cela permettra, dès janvier 2023 ;

- L'harmonisation des prestations entre Cadres et Non-Cadres,
- L'amélioration, largement à la hausse, des prestations Décès, Incapacité et Invalidité pour tous,
- La baisse, pour tous, des cotisations des salariés

Bilan : l'employeur paiera plus pour votre protection, les salariés paieront moins, et les garanties seront meilleures qu'aujourd'hui et identiques pour tous !

La prochaine réunion, le 7 juillet, sera l'occasion de passer en revue le projet d'accord de la Direction.

A la demande de la CFDT, des précisions seront également apportées sur les différences (de libellés notamment) entre nos accords frais de santé et les minima prévus dans la NCC.

Enfin la question de l'utilisation des réserves sera débattue. La CFDT souhaite que ces réserves puissent contribuer à faire baisser plus encore les cotisations salariales et améliorer les aides aux aidants familiaux.

Concrètement, la nouvelle convention collective (tant décriée par les organisations syndicales qui ne l'ont pas signée) apportera indéniablement une meilleure protection pour vous et vos proches.

La CFDT se félicite d'être signataire de la nouvelle convention collective et d'obtenir ainsi l'harmonisation de la Prévoyance que nous revendiquons depuis longtemps.



Rejoignez-nous !
Adhérez à la CFDT !

